

VILLE
DE
COURNON D'Auvergne

PUY-DE-DÔME
B.P. 158

Code Postal : 63804
Tél. 04 73 69 90 00
Fax 04 73 69 34 05

E X T R A I T
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

022/181

POLICE MUNICIPALE : ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT AU 15 PLACE DE LA MAIRIE A COURNON-D'Auvergne.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement.

- **Vu** les articles du Code de la Route et plus particulièrement les articles L.325-1 à L.325-13 et R.417-10, 10° à R.325-3.

- **Vu** la demande du bar-restaurant BHV, en vue d'organiser un repas pour accompagner le championnat de boules carrés à hauteur du 15 place de la Mairie à Cournon-d'Auvergne.

- **Considérant** qu'afin d'assurer la tranquillité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETÉ

Article 1^{er}

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux 5 places de stationnement le long du bâtiment « Sininge » à hauteur du 15 place de la Mairie à Cournon-d'Auvergne, le **dimanche 24 juillet 2022 de 10H00 à 17H00**, le temps strictement nécessaire à la durée de l'événement.

Article 2^e

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le site du présent arrêté seront assurés par le demandeur.

Article 3^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4°

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services et le demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Certifié exécutoire



François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

21 JUIL. 2022